

AVENANT à ADJUDICATION

3 ep dont 2 orig. Minimum
L. 3.6 - 50

50.007

Entre : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre 1914-18
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
28 MARS 1950
Et : MM. GARRIGUE Frères, Entrepreneurs, Chemin des Pavillons à
Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article premier : MM. GARRIGUE Frères s'engagent à aménager en cave
l'abri qui se trouve placé sous l'école Maternelle en cours de
construction, pour le prix net et forfaitaire de deux cent qua-
tre vingt trois mille trois cent soixante francs (283.360 frs)
les travaux d'aménagement faisant l'objet d'un devis ci-annexé se
montant à 283.360 frs (rabais de 18% compris)

Article deux - Le règlement sera effectué conformément au cahier des
charges de l'adjudication.

Article trois - Il ne sera pas exigé de cautionnement/ Les frais de
timbre et d'enregistrement auxquels le présent avenant pourrait
donner lieu sont à la charge de l'entrepreneur.

Article quatre - L'entreprise GARRIGUE Frères exécutera ces travaux
conformément au "Cahier des clauses et conditions générales, an-
nexe de l'art. 813 du Recueil de Documentation communale du Minis-
tère de l'Intérieur" sauf dispositions contraires prévues au
présent marché.

A ROYAN, le 29 MARS 1950 1950

L'ENTREPRENEUR,

J. J. Hammond

LE MAIRE,



[Signature]

APPROUVE

La Rochelle, le 1er Juin 1950

Pr le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

[Signature]